



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 juin 2019

**Objet de la délibération**

**PERSONNEL COMMUNAL : CONVENTION DE GROUPEMENT DE SERVICES :  
CDG DU MORBIHAN**

Le vingt sept juin deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Yves GUYOT, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Philippe PERRONNO à Pascal LE LIBOUX, Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Gwendal HENRY

**Absent(s) :**

Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur HENRY Gwendal** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Ressources Humaines

**N° 2019.06.032**

**PERSONNEL COMMUNAL : CONVENTION DE GROUPEMENT DE SERVICES : CDG DU MORBIHAN**

**Rapporteur : Michèle DOLLÉ**

Au-delà de ses obligations réglementaires, le Centre Départemental de Gestion (CDG) met en place des services facultatifs à l'attention des collectivités.

Le CDG informe que conformément aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts, il convient que le CDG délivre ses prestations sous forme de groupements de moyens ; les collectivités faisant appel à ses services facultatifs sont invitées à y adhérer sous forme de convention.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal du 03 juin 2019,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Ressources du 06 juin 2019,  
**Vu** l'avis favorable du Comité Technique du 14 juin 2019,  
**Vu** le rapport présenté en séance,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** l'adhésion au groupement de moyens,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de moyens et toutes les formalités afférentes.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU